



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 9

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : DUBRULLE Perrine, M. BOUY Fabrice

Secrétaire : Mme PAYEN Odile

2021/33

OBJET :
Révision de loyer
7bis rue d'Arras

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 juin 2020 décidant de fixer comme suit le montant du droit d'occupation du logement au 7bis rue d'ARRAS, actuellement occupé par Mme TAHON. Il rappelle également qu'il y a lieu de réviser le loyer à compter du 1^{er} juillet 2021, en prenant référence d'indice des loyers du 2^{ème} trimestre 2021 soit 131,12.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer comme suite le montant mensuel de ces droits d'occupation à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Loyer actuel : 500,00 €

Révision : $500 \text{ €} \times \frac{131,12}{100} = 655,60 \text{ €}$

130,57

Nouveau loyer à compter du 1^{er} juillet 2021 : 502,11€

Rappel du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} décembre 2021 (6 mois) : $(502,11 - 500) \times 6 = 12,66 \text{ €}$

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **17 septembre 2021** et que la convocation du Conseil avait été faite le **7 septembre 2021**

Le Maire,
Julien BELLENGIER